

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 mai 2008**

Décision n° **B-2008-0004**

commune (s) : Charbonnières les Bains

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située chemin d'Ecully et appartenant aux consorts Delorme, Perrachon, Bouvret et Romeuf

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 5 mai 2008

Compte-rendu affiché le : 14 mai 2008

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Bret, Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mme Elmalan, MM. Charrier, Abadie, Passi (pouvoir à M. Claisse), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse (pouvoir à M. Brachet), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Daclin), M. Blein.

Absents non excusés : M. Rivalta.

Bureau du 13 mai 2008**Décision n° B-2008-0004**

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située chemin d'Ecully et appartenant aux consorts Delorme, Perrachon, Bouvret et Romeuf**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 avril 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de l'élargissement du chemin d'Ecully à Charbonnières les Bains, une parcelle de terrain de 55 mètres carrés, à détacher d'une parcelle plus importante cadastrée sous le numéro 14 de la section AE et appartenant aux consorts Delorme, Perrachon, Bouvret et Romeuf, en bordure de cette voie.

Aux termes du compromis qui a été établi, le bien en cause serait cédé, libre de toute location ou occupation, au prix de 82,50 €, soit 1,50 € par mètre carré conforme à l'estimation de France domaine ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située chemin d'Ecully à Charbonnières les Bains et appartenant aux consorts Delorme.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir,

b) - déposer une demande de déclaration de travaux pour la reconstruction de la clôture.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1067 le 18 décembre 2007 pour la somme de 1 400 000 €.

4° - Le montant à payer en 2008 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211-200 - fonction 822 à hauteur de 82,50 € pour l'acquisition, de 800 € pour les frais d'actes notariés et de 417,54 € pour les frais de document d'arpentage.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Le président certifie exécutoire le présent acte reçu par le représentant de l'Etat au contrôle de légalité
le 15 mai 2008